COMMUNE DE
MONTREUX

RAPPORT NO 32 / 2012

de la Municipalité au Conseil communal

en réponse à la motion (ancienne) de M. Wolfgang Martz demandant d'étudier la mise en place d'un Agenda 21 pour la Commune de Montreux

Date proposée pour la
1ère séance de commission :

le lundi 14 janvier 2013 à 18 h 30

à Montreux.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Rappel de la motion (ancienne)

Dans sa motion prise en considération par le Conseil communal dans sa séance du 26 mars 2003, M. W. Martz fait état de la situation suivante :

« *Les collectivités locales (…) jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur du développement durable ». (Agenda 21, adopté à Rio en 1992 – chap. 28).*

L'agenda 21 d'une commune, « …c'est l'application au coin de la rue des grands principes du développement durable : une somme de messages destinés à vivre aujourd'hui sans mettre demain en danger, une foule de petits changements à insérer dans [les décisions et] les gestes quotidiens pour que la croissance économique actuelle ne se fasse pas au détriment de la planète et de ses habitants ». (Anne Gautard, dans l'Hebdo du 15.08.02). L'agenda 21, pour la commune de Montreux, c'est l'intégration de l'aspect « développement durable » dans l'ensemble des processus décisionnels. C'est penser à demain, en prenant les décisions d'aujourd'hui.

Aucun signe d'un militantisme écologique fondamentaliste ! Une démarche pragmatique, intégrant les parties intéressées (on pense ici notamment d'abord à la population), conditionnant les petites décisions (quel type de chauffage encourager, quel type de véhicules autoriser ou combien de papier pour communiquer et combien d'électricité pour éclairer est utile, souhaitable ou indispensable,…) comme également les grandes décisions (quel développement économique à Montreux, quel tourisme, quel urbanisme, quels transports, quelle agrosylviculture, quelle nature ?...). La démarche pourrait intégrer un diagnostic préalable, tant auprès des services communaux que par le biais d'une enquête auprès de la population, comprendre une réflexion – toujours participative, et je pense là au Conseil communal – sur la stratégie de développement à long terme, ainsi bien sûr le choix d'un certain nombre d'axes d'intervention prioritaires, constituant les bras de levier permettant de témoigner de résultats. Résultats que l'on mesurera, et dont on rendra compte aux mandants, c'est-à-dire à la population et à ses représentants.

La participation de la population pourrait s'imaginer à travers un forum permanent sur un site internet dédié, ainsi que bien sûr à travers notre bonne vieille presse, où l'on pourrait demander aux habitants et aux hôtes de Montreux d'apprécier notre démarche, notre écobilan, et de qualifier ses résultats et leur évolution.

Quels résultats la commune de Montreux peut-elle espérer d'une telle démarche ? Ils sont de plusieurs ordres :

- *Amélioration de la qualité de vie par la réduction des nuisances*
- *Sauvegarde du patrimoine, qu'il soit naturel ou construit, sans en exclure son utilisation, ni même son « exploitation » à des fins économiques*
- *Amélioration de l'image de la ville, tant pour ses résidents que pour ses hôtes, notamment congressistes (« argument de vente »)*
- *Implication et conscientisation de la population, qui pourra s'identifier aux choix de développement autrement qu'à travers l'unique outil technocratique du plan directeur.*

L'agenda 21 pour la Commune de Montreux, c'est faire ensemble, de façon consciente et déterminée, les choix du développement de Montreux, dans ses 3 dimensions économique, sociale et écologique, et ce pour le long terme. On peut être gestionnaire et visionnaire… ».

Réponse

Un Agenda 21 est un programme d'actions visant à mettre en œuvre le développement durable de manière concrète et coordonnée à l'échelle d'un territoire. Issu du Sommet de la Terre de Rio en 1992, le concept s'est décliné au niveau de nombreuses collectivités territoriales sous la forme d'Agendas 21 locaux. Dans le Canton de Vaud, près de 20 communes ont ainsi entamé une démarche formelle en faveur du développement durable, dont les villes de Lausanne, Yverdon-les-Bains, Renens, Nyon, Vevey et Morges, dotées aujourd'hui d'un Agenda 21 local; de son côté, l'Etat de Vaud a inscrit la démarche Agenda 21 dans son programme de législature depuis 2007 et l'a reconduite dans son programme de législature 2012-2017.

Dans ce contexte, Montreux a elle aussi fortement développé ses actions en faveur d'un développement durable de la Commune, par exemple :

- En matière énergétique, Montreux mène depuis près de vingt ans une politique dynamique; en 2011, la Commune s'est vu confirmer le label « Cité de l'énergie », qu'elle détient depuis 1999. Elle avait précédemment été récompensée en 2007 par un 2ème prix européen en matière de campagne d'affichage des bâtiments « Display Towards Class A » pour sa politique de communication. Enfin, depuis 2010, un délégué à l'énergie a été engagé.
- Depuis 2007, la Commune a mis en place un Fonds pour le développement durable pour soutenir des projets ponctuels (énergies, bâtiments, mobilité, autres actions).
- Entre 2009 et 2011 s'est déroulée la première phase du projet Clarensemble, programme interdisciplinaire visant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers résidentiels, notamment en créant une maison de quartier et en favorisant l'intégration sociale ; cette démarche, par son caractère participatif, s'intègre pleinement dans la philosophie du développement durable.
- Depuis 2010, la Commune propose une aide financière annuelle de Fr. 300.– à l'achat d'abonnements annuels de transports publics afin d'inciter ses citoyens à utiliser régulièrement nos transports publics.
- Enfin, le label de parc d'importance nationale a été attribué en février 2012 et pour une durée de dix ans au Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, qui englobe tous les hauts du territoire communal.

Suite à la motion (ancienne) prise en considération par votre Autorité en mars 2003, la Municipalité s'est en outre engagée dans le processus d'élaboration d'un Agenda 21 local, en débutant par l'évaluation de la politique communale au moyen de l'outil « Facteur 21 ». Cette méthode a permis de mesurer les résultats de la politique communale menée jusqu'alors, ainsi que ses répercussions sur l'économie, la société et l'environnement (les 3 axes du développement durable) ; ce diagnostic a également mis en évidence les carences et les potentiels en indiquant les possibilités concrètes d'actions. Des éléments de ce diagnostic ont alors été intégrés dans le programme de législature 2006-2011.

En 2009, la Municipalité a actualisé le diagnostic « Facteur 21 », qui a servi de base à la rédaction d'une *Déclaration d'engagement sur la voie d'un développement durable*, que la

Municipalité a signée le 25 juin 2012. Cette *Déclaration*, qui a été rendue publique, constitue la feuille de route de la Municipalité en matière de développement durable pour les années à venir, en plein accord avec les objectifs du programme de législature 2011-2016. Par ce document, la Municipalité s'engage à intégrer le développement durable dans tous les projets et démarches de la Commune, ainsi qu'à garantir la transversalité entre les différentes thématiques retenues. Cinq objectifs ont été mis en évidence :

- Garantir une politique économique et touristique durable
- Participer à la résolution de la problématique climatique
- Préserver les qualités paysagères, urbaines et architecturales
- Garantir le cadre de vie et les conditions de développement de Montreux
- Instaurer le dialogue avec la société civile (habitants, économie locale et régionale)

Enfin, la Municipalité s'engage, par cette même déclaration, à élaborer dans un délai de deux ans un Agenda 21 local qui contiendra un programme d'actions détaillées.

Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 32/ 2012 de la Municipalité du 2 novembre 2012 en réponse à la motion (ancienne) de M. W. Martz demandant d'étudier la mise en place d'un Agenda 21 pour la Commune de Montreux,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De prendre acte du présent rapport en réponse à la motion (ancienne) de M. W. Martz demandant d'étudier la mise en place d'un Agenda 21 pour la Commune de Montreux.

Ainsi adopté le 2 novembre 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La secrétaire
L. Wehrli	L.S.	C. Martin

Délégation municipale : Monsieur Christian Neukomm

Annexe : Déclaration d'engagement sur la voie d'un développement durable